

# Motion 2081

## **pour une revalorisation de l'enseignement scientifique au cycle d'orientation et un changement de grille horaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la pétition du Comité pour la valorisation des sciences expérimentales au cycle d'orientation demandant une augmentation de la dotation horaire des cours de sciences expérimentales, ainsi que des effectifs restreints dans tous les cours de sciences expérimentales ;
- le soutien obtenu par cette pétition de maints acteurs de la société civile : parents, enseignants, universitaires et politiques ;
- le projet d'école selon l'article 4 de la LIP ;
- la volonté politique réaffirmée de l'Etat en matière de formation scientifique de l'écolier genevois ;
- les engagements politiques en matière d'harmonisation scolaire avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) (C 1 06) et la Convention scolaire romande (CSR) (C 1 07) ;
- la volonté politique affirmée de l'Etat en matière d'harmonisation des plans d'étude à l'échelle romande, notamment avec le Plan d'étude romand (PER) ;
- la discrédance entre les volontés politiques et la mise en œuvre de la politique scolaire en matière de formation scientifique à l'école obligatoire, notamment à travers une nouvelle grille horaire avec un nombre insuffisant d'heures de sciences expérimentales ;
- la persistance de cette discrédance en dépit de l'intervention en ce sens émanant du Grand Conseil (Q 3675) ;
- les résultats insuffisants obtenus par les élèves genevois dans les épreuves des sciences exactes au fil des enquêtes PISA ;
- la propension insuffisante des détenteurs de maturité à s'inscrire dans des filières scientifiques ou d'ingénierie ;
- l'absence dans la nouvelle grille horaire de cours de sciences expérimentales spécifiques pour les élèves des filières LC et CT intéressés par les formations et métiers techniques et scientifiques ;

- la diminution prévisible du nombre d'élèves du profil S, en raison de l'augmentation de 3 (Latin, Sciences et Arts) à 5 (L, S, LV, LC et CT) du nombre de profils ;
- la réponse à la question écrite Q 3675 qui met en évidence que le Conseil d'Etat a comme base de référence des dotations horaires erronées en sciences expérimentales,

invite le Conseil d'Etat

- à reconsidérer la grille horaire du cycle d'orientation et à augmenter la dotation horaire des cours obligatoires de sciences expérimentales de l'ensemble des élèves à hauteur des pourcentages moyens des pays de l'OCDE, soit 12%, ou au minimum de deux heures de biologie et une heure de physique-chimie, d'ici à la rentrée scolaire 2016 ;
- à évaluer les moyens nécessaires à l'enseignement de la démarche expérimentale et notamment la pertinence d'avoir des effectifs restreints dans tous les cours de sciences expérimentales en 9<sup>e</sup> du CO (max. 14 élèves en RG3 et LS et max. 10 élèves en RG1/2 et LC et CT), comme c'est déjà le cas en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> ;
- à rétablir la possibilité de suivre des cours complémentaires de sciences expérimentales pour les élèves des filières non prégymnasiales intéressés par les formations et métiers techniques et scientifiques.